HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Chiffres clés 2021

TAUX D'ELUCIDATION

80%
pour les atteintes à l'intégrité physique

Présence des forces de sécurité

1 118
opérations anti-délinquance

RENFORTS

120
Missions de renforts de gendarmes mobiles pour des opérations de maintien de l'ordre et de sécurisation

RENFORTS

1 700
Dans le cadre de la consultation référendaire

Sous l'autorité directe du Haut-Commissaire, la sécurité de nos concitoyens et des biens est portée par le commandement de la gendarmerie nationale et la direction territoriale de la police nationale.

L'ordre public et la sécurité intérieure

Le commandement de la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie assure un large spectre de missions, aussi bien dans la périphérie de Nouméa que dans les territoires et les îles. Composée de 29 unités territoriales assurant une présence de sécurité au plus près des populations, la gendarmerie dispose également d'unités d'appui judiciaire, de moyens nautiques et aériens, d'une unité à cheval et d'une unité spécialisée dans la gestion des crises. La gendarmerie est également renforcée par 5 unités de gendarmerie mobile, dont le cœur de métier est le maintien de l'ordre public.

La lutte contre les atteintes aux biens, les violences intrafamiliales, la cybercriminalité et la lutte contre les stupéfiants ont été élevées au rang d'objectifs prioritaires s'agissant de l'action des forces de sécurité. Au-delà de ces missions partagées, la direction de la police nationale (DTPN) de la Nouvelle-Calédonie développe également des compétences spécifiques propres à l'environnement urbain. En effet, la commune de Nouméa constitue sa zone de compétence. Articulée en 5 filières, la DTPN maintien un contact rapproché avec la population grâce notamment à ses commissariats de secteur et ses brigades spécialisées sur le terrain. Elle forme les policiers nationaux qui s'engagent en Nouvelle-Calédonie, contrôle les entrées sur le territoire grâce à l'action de la police aux frontières. De plus, le service de renseignement territorial éclaire l'autorité administrative sur le climat socio-économique en Nouvelle-Calédonie. La police judiciaire met en œuvre les instructions du procureur de la République dans le domaine de lutte de la criminalité organisée, la délinquance financière, la cybercriminalité et l'antenne RAID mène les interventions les plus sensibles. En 2021, la performance des services de la police et de la gendarmerie nationale a permis l'identification d'un grand nombre d'infractions, avec un taux d'élucidation supérieure à la moyenne nationale. À souligner par ailleurs en 2021 :

- 1 118 opérations anti-délinquance organisées ;
- 120 demandes de renforts de gendarmes mobiles au profit du COMGEND et de la DTPN pour sécuriser des rassemblements et manifestations, pour renforcer les opérations anti-délinquance, notamment sur Nouméa et aux abords des établissements de nuit, et également pour prévenir les troubles à l'ordre public sur des conflits sociaux (usine du Sud notamment) ou des conflits en zone coutumière comme à Belep, Maré ou encore à l'Ile des Pins ;
- Au total, plus de 1 700 renforts ont été déployés afin de garantir la sécurité et la sincérité de la 3ème consultation référendaire. Aucun trouble à l'ordre public n'a été à déplorer ;

- 2 000 infractions de conduite sans permis ont été constatées par les forces de l'ordre dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière.

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

FIPD

35,72 millions consacrés à la prévention

Lutte contre les violences intrafamiliales

32 correspondants Territoriaux de Prévention formés

Lutte contre les violences intrafamiliales

200 auteurs ont suivi un stage de réparation pénale

OPERATIONS ANTI FRAUDE

5 opérations menées
581 personnes et
17 établissements contrôlés

La prévention de la délinquance

Le Haut-commissariat a mobilisé 35.72 millions FCFP dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour financer 36 opérations. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales :

- Création d'une brigade de protection de la famille (STPJ) renforcée de 4 OPJ ;
- Création de la maison de confiance et de protection des Familles qui devient une véritable unité d'appui y compris judiciaire au profit des unités dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables ;
- Mise en place d'un référent VIF par brigade ;
- Formation et sensibilisation des forces de sécurité pour une meilleure prise en charge et un accueil bienveillant des victimes, actions de prévention en milieu scolaire (4 755 élèves) et hors milieu scolaire (1873 personnes), recrutement d'un intervenant social en gendarmerie pour la province Nord ;
- Mise en place, sous l'autorité du Procureur, d'un stage de réparation pénale pour les auteurs (200 participants).

La lutte contre la délinquance financière et la fraude

Le groupe interministériel de recherches (GIR) de Nouméa a été créé par décision conjointe du Haut-commissaire de la République et du Procureur général près la cour d'appel de Nouméa du 31 octobre 2011. Composé de militaires de la gendarmerie, dont un officier qui en assure le commandement, et de fonctionnaires de la police nationale, il a pour mission de lutter contre l'économie souterraine et toutes les formes de trafic. Le travail illégal dans certaines conditions, les infractions économiques et financières ainsi que les fraudes aux prestations sociales. A ces priorités s'ajoute en Nouvelle-Calédonie une vigilance particulière vis-à-vis du phénomène de jeux clandestins et débits de boisson informels. Le GIR est engagé à l'initiative conjointe du Haut-commissaire et du Procureur de la République. En 2021, le montant des saisies d'avoirs criminels s'élève à 300M.CFP. Le GIR de Nouméa, qui a fêté ses 10 ans en 2021, a réalisé depuis sa création plus de 1,8Mds CFP de saisies.

Le comité territorial anti-fraude (COTAF) a été créé par arrêté conjoint du Haut-commissaire et du président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en date du 7 novembre 2019. Chargé de la lutte contre la fraude portant atteinte aux finances publiques, il compte un secrétariat permanent assuré par le haut-commissariat et conjugue l'action de plusieurs services :

- pour l'Etat : la DTPN, le COMGEND, la DFIP, les douanes et le CNAPS ;
- pour la NC : la CAFAT, la DAE, la DTE, la DSF, la DITTT ou encore la DAVAR.

Les 5 opérations conduites en 2021 ont permis de relever 141 infractions correspondant à 26 millions FCFP de pénalités applicables. Elles ont concerné en différents points du territoire : des nakamals et bingos, des commerces d'alimentation, des établissements de nuit, des entreprises de BTP et transport.

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

TRAFIC AERIEN

331 748
passagers

RECHERCHE ET SAUVETAGE

143
opérations conduites

OPERATIONS D'ASSITANCE

244
personnes assistées

AGREMENTS SECURITE PRIVEE

4 100

Sécurité aérienne et maritime

La sécurité aérienne et la sécurité maritime relèvent de compétences partagées entre l'État et la Nouvelle Calédonie.

La direction de l'aviation civile met en œuvre la politique du transport aérien en Nouvelle-Calédonie. Elle mène des actions de contrôle, de surveillance, veille à

la bonne application des règles par l'ensemble des acteurs de l'aéronautique, assure la prestation de services de navigation aérienne pour garantir la sécurité et la régularité du trafic aérien, adapte les infrastructures aux besoins et aux évolutions des liaisons aéronautiques. Elle conduit les opérations d'équipement de l'État, la gestion et l'exploitation aéroportuaire et le service de lutte contre l'incendie des aéronefs.

La sécurité maritime consiste à prévenir et prendre en charge les risques inhérents à la navigation en mer. Dans ce cadre, l'État, via la direction des affaires maritimes, mène des contrôles en matière de formation des marins et délivre les titres professionnels permettant de naviguer.

Elle est aussi en charge de la mise en œuvre des règles relatives à la sécurité des navires, du contrôle de ces derniers et, le cas échéant, de la répression des infractions. Enfin, l'État veille, en lien avec les collectivités, à la bonne application de la réglementation de la pêche dans les eaux bordant la Nouvelle-Calédonie.

Le MRCC (Maritime Rescue Coordination Centre) est le centre en charge de la coordination du sauvetage maritime en Nouvelle-Calédonie qui coordonne les opérations de recherche et de sauvetage en mer dans une zone de responsabilité de 2,5 millions de km² autour de la Nouvelle-Calédonie et incluant la République du Vanuatu. Il assure des opérations de recherche, d'assistance et de secours :

- 143 opérations de recherche et de sauvetage et 71 opérations d'assistances à des navires en difficultés ont été conduites en 2021 ;
- 100 personnes ont été secourus et 244 ont été assistées en 2021.

De plus, il veille à la surveillance de la navigation maritime et des pollutions maritimes, et diffuse des informations de sécurité maritime utiles aux usagers de la mer. Le MRCC a également développé un outil de valorisation des données de signalement et d'attaque des squales (traitement de 53 signalements en 2021).

La sécurité privée

La délégation territoriale du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est chargée, au nom de l'État, de délivrer les autorisations d'exercer aux personnes morales ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la sécurité privée (dirigeants et agents). Le CNAPS est également investi dans le contrôle des activités privées de sécurité (gardiennage, surveillance, transport de fonds, vidéo-protection et sûreté aéroportuaire). 4 100 personnes détiennent en Nouvelle-Calédonie une carte professionnelle délivrée par le CNAPS et pas moins de 80 structures sont autorisées à exercer une activité privée de sécurité, réparties en 53 SARL, 16 entreprises individuelles et 12 services internes de sécurité (S.I.S).